



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Maladie de Lyme : problèmes d'efficiency des diagnostics et des traitements

Question écrite n° 10294

Texte de la question

Mme Jacqueline Dubois attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la maladie de Lyme qui lorsqu'elle n'est pas détectée et traitée de manière précoce peut causer des troubles neurologiques, dermatologiques, arthritiques et oculaires graves chez les personnes qui en sont atteintes. Les patients au travers de leurs associations, demandent depuis longtemps des recherches approfondies, des actions de préventions vers le public, la mise en place de tests biologiques plus fiables pour la détecter tels qu'ils semblent en exister à l'étranger ainsi qu'une meilleure formation des professionnels de santé sur le sujet. Elle lui demande quelles sont les avancées du comité de pilotage du plan national de lutte contre la maladie de Lyme et les maladies transmissibles par les tiques établi en complément des objectifs de surveillance et de prévention sur cette maladie ; et quelles actions elle compte mettre en place pour remédier plus particulièrement aux problèmes d'efficiency des diagnostics et des traitements.

Texte de la réponse

Le ministère de la santé et les agences sanitaires sont engagés pour une pleine reconnaissance de la maladie de Lyme et autres maladies transmissibles par les tiques et pour une prise en charge efficace de tous les patients. En janvier 2017, le ministère chargé de la santé a mis en place un plan de lutte contre la maladie de Lyme et autres maladies transmissibles par les tiques. Ce plan a pour objectifs de renforcer la prévention, d'améliorer et uniformiser la prise en charge des patients par la mise à jour des recommandations, et d'organiser des consultations spécialisées pour les patients atteints de maladies transmissibles par les tiques. La Haute autorité de santé a d'ores et déjà publié des recommandations de bonne pratique permettant à tous les médecins de prendre en charge, de manière harmonisée sur le territoire national, les différentes formes de la maladie. La direction générale de la santé travaille, en lien avec les agences régionales de santé, à l'identification de centres spécialisés pour la prise en charge des patients. Une des plus-values de ce dispositif est la standardisation des dossiers des patients et des protocoles diagnostiques ; les équipes médicales disposeront ainsi de données scientifiques sur l'évolution des patients et la réponse aux traitements. Ces données étaient difficiles à rassembler et à analyser chez des patients jusqu'alors dispersés, et la mise en place de cette organisation des soins est un préalable indispensable à des actions de recherche.

Données clés

Auteur : [Mme Jacqueline Dubois](#)

Circonscription : Dordogne (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10294

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 juillet 2018](#), page 5735

Réponse publiée au JO le : [18 septembre 2018](#), page 8338